



RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00578

Numéro SIREN : 802 797 852

Nom ou dénomination : SARL AMS

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2017 sous le numéro de dépôt 5437

**SARL AMS**  
**Au capital de 7.600 euros**  
**Siège social sis 319 Avenue DENFERT ROCHEREAU**  
**17000 LA ROCHELLE**  
**En cours d'immatriculation**  
**Inscrite au RCS de LA ROCHELLE sous le numéro 802 797 852**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2016**

L'an DEUX MILLE DIX SEPT,

Le TRENTE JUIN,

A ECHILLAIS,

Les associés de la société AMS, société à responsabilité limitée au capital de 7.600 euros, divisé en 760 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, le 30 juin 2017, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Rémi BARRE..... propriétaire de 380 parts sociales
- Monsieur Guillaume MONTEIX..... propriétaire de 380 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rémi BARRE, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la gérance,
- Affectation du bénéfice de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions réglementées
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de

gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice, d'un montant de 2.503 euros, de la manière suivantes :

Au poste « Autres réserves ».....2.503 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé que, depuis la création de la société, aucun dividende n'a été versé aux associés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **TROISIEME RESOLUTION**

S'agissant des conventions entre la société et Monsieur Rémi BARRE :  
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant précisé que Monsieur Rémi BARRE n'a pas pris part au vote de cette résolution.**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

S'agissant des conventions entre la société et Monsieur Guillaume MONTEIX :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant précisé que Monsieur Guillaume MONTEIX n'a pas pris part au vote de cette résolution.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

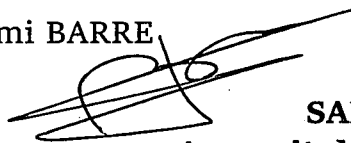
**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

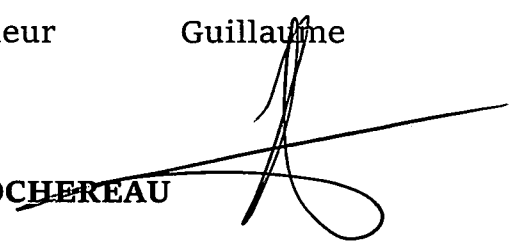
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

#### **Signatures**

Monsieur Rémi BARRE  
MONTEIX



Monsieur Guillaume



**SARL AMS**  
**Au capital de 7.600 euros**  
**Siège social sis 319 Avenue DENFERT ROCHEREAU**  
**17000 LA ROCHELLE**  
**En cours d'immatriculation**  
**Inscrite au RCS de LA ROCHELLE sous le numéro 802 797 852**

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**ANNUELLE DU 30 JUIN 2017**



### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice, d'un montant de 2.503 euros, de la manière suivantes :

Au poste « Autres réserves ».....2.503 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé que, depuis la création de la société, aucun dividende n'a été versé aux associés.

### **TROISIEME RESOLUTION**

S'agissant des conventions entre la société et Monsieur Rémi BARRE :  
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

S'agissant des conventions entre la société et Monsieur Guillaume

RB  
GF

MONTEIX :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**SARL AMS**  
**Au capital de 7.600 euros**  
**Siège social sis 319 Avenue DENFERT ROCHEREAU**  
**17000 LA ROCHELLE**  
**En cours d'immatriculation**  
**Inscrite au RCS de LA ROCHELLE sous le numéro 802 797 852**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017**

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**I- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice : résultat à affecter et bilan**

**COMPTE DE RESULTAT**

L'activité de notre société au cours du dernier exercice, qui est le troisième de la société, se décompose comme suit :

L'activité se traduit par un chiffre d'affaires de 87.334 euros, provenant exclusivement de la production, outre 1.543 euros de produits autres.

Les charges d'exploitation de l'exercice écoulé s'élèvent à 86.061 euros, prenant en compte :

1. L'achat de matières premières et autres approvisionnements à hauteur de 23.866 euros
2. La variation de stock à hauteur de (-) 1.300 euros

03  
CJ  
X



3. Les autres achats et charges externes à hauteur de 30.664 euros
4. Les impôts, taxes et autres versements assimilés à hauteur de 569 euros
5. Les salaires et traitements à hauteur de 23.732 euros
6. Les charges sociales à hauteur de 5.841 euros
7. Les dotations aux amortissements sur immobilisations à hauteur de 2.688 euros

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice écoulé à 2.816 euros.

Le total des charges financières s'élève à 122 euros.

Compte tenu des charges et des produits financiers, le résultat courant avant impôts de la société est bénéficiaire de 2.694 euros.

Les charges exceptionnelles sont nulles, et l'impôt sur les bénéfices à 191 euros.

\*\*\*

Les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net comptable de **2.503 euros**.

\*\*\*

## **BILAN**

L'actif immobilisé de la société ressort à 15.593 euros brut (10.218 euros net), composé exclusivement d'immobilisations corporelles.

L'actif circulant de la société ressort à 25.574 euros, composé notamment de disponibilités pour 7.614 euros, de créances clients pour 9.662 euros, de taxes et impôts à hauteur de 3.869 euros, de matières premières à hauteur de 3.970 euros.

Il n'a été procédé à aucune cession d'immobilisations.

Structure des capitaux propres :

Le résultat net comptable de l'exercice ressort à 2.503 euros.

183  
A/x.

Le capital social n'a subi aucune modification depuis la constitution de la société et s'élève à 7.600 euros. Il n'a pas été libéré en totalité.

\*\*\*

A la clôture de l'exercice le total du bilan de la société s'élevait à **41.872 euros**.

\*\*\*

## **II - Activité de la société en matière de recherche et de développement :**

L'entreprise est constamment à la recherche de nouvelles méthodes pour l'exploitation de son appareil productif.

Outre la recherche de toujours plus d'efficience pour satisfaire ses partenaires et ses clients, aucune activité particulière de recherche et développement n'a été engagée dans la société au cours de l'exercice 2016.

## **III- Dépenses somptuaires soumises à des réintégrations : Article 223 quater du Code général des impôts :**

Il vous est signalé qu'aucune dépense visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été réintégrée dans le résultat fiscal.

## **IV- Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé :**

Il s'agit du troisième exercice de la société.

Aucun événement significatif n'est intervenu.

## **V- Activités des filiales de la société :**

L'article L.223-6 du Code de commerce prévoit que lorsqu'une société a pris, au cours d'un exercice, une participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République française représentant plus

FB  
C  
9X

du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de cette société ou s'est assuré le contrôle d'une telle société, il en est fait mention dans le rapport présenté aux associés sur les opérations de l'exercice et, le cas échéant, dans le rapport des commissaires aux comptes.

Il vous est indiqué que notre société n'a pris aucune participation, dans aucune société, civile ou commerciale, au cours de l'exercice écoulé.

La société n'ayant aucune filiale ou participation dans des sociétés civiles ou commerciales, aucune activité n'est à signaler.

**VI- Evénements importants intervenus entre la clôture de l'exercice et la rédaction du rapport de gestion :**

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport de gestion.

**VII- Evolution de l'activité de la société :**

Les résultats de ce troisième exercice de la société sont toujours aussi encourageants et reflètent une véritable stabilité de l'activité.

La société n'a jamais distribué de dividendes à ses associés depuis sa création en 2014.

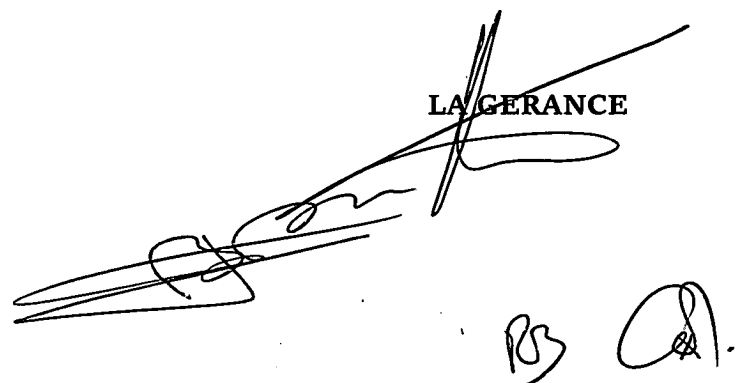
**IX- Conventions réglementées :**

Un rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de Commerce est sera présenté.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à ECHILLAIS  
Le 7 juin 2017

LA GERANCE

A large, stylized handwritten signature is written over the text 'LA GERANCE'. Below the signature, there are two sets of initials: 'PB' and 'CA'.

**SARL AMS**  
**Au capital de 7.600 euros**  
**Siège social sis 319 Avenue DENFERT ROCHEREAU**  
**17000 LA ROCHELLE**  
**En cours d'immatriculation**  
**Inscrite au RCS de LA ROCHELLE sous le numéro 802 797 852**

**Rapport spécial du gérant à l'assemblée générale ordinaire**  
**du 30 juin 2017**  
**sur les conventions visées par l'article L 223-19 du Code de**  
**Commerce**

Messieurs

Par application des dispositions de l'article L223-19 du Code de Commerce, nous vous avisons des conventions intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les associés suivants :


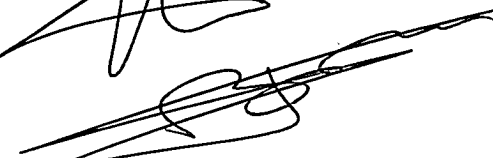


La société est locataire des locaux abritant son siège social dont la SCI AGEMA est propriétaire. La SCI est détenue à 100% par les associés de la Société AMS. Le loyer versé à la SCI AGEMA par la société AMS s'est élevé pour l'exercice à la somme totale de 2.400 euros.

Enfin, les associés de la société AMS détiennent également 100% des parts sociales d'une société ITRECO exploitant une activité de plomberie.

La société AMS a également versé à la société ITRECO une somme de 6.204 euros au titre d'une rétrocession sur le personnel d'ITRECO utilisé par la société AMS.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à ECHILLAIS  
Le 7 juin 2016

  
**LA GERANCE**  
  
  


**DOCUMENTS COMPTABLES,  
FISCAUX ET DE GESTION**

SARL AMS  
MAINTENANCE INSTALL EQUIPTS THERMIQUE ET  
319 AV DENFERT ROCHEREAU

17000 LA ROCHELLE  
Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016



**Les montants figurant sur ces documents sont exprimés en Euros**

FIDUCIAL EXPERTISE Rochefort  
26 rue Lesson  
BP 40098  
17303 ROCHEFORT  
05.46.99.09.57

## 1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A 2016

Désignation de l'entreprise : SARL AMS				Néant	
Adresse de l'entreprise : 319 AV DENFERT ROCHEREAU 17000 LA ROCHELLE					
Numéro SIRET* : 80279785200018					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12	
				Ex. N-1 clos le : 31/12/2015	
				Exercice N, clos le : 31/12/2016	
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010	012		
M	Incorporelles - Autres*	014	016		
M	Immobilisations corporelles*	028	030	15 593	5 375
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	15 593	5 375
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050	052	3 970	
I	- Marchandises*	060	062		
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064	066		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	070	9 662	
U	(2) - Autres* (3)	072	074	10 407	
L	Valeurs mobilières de placement	080	082		
A	Disponibilités	084	086	7 614	
N	Charges constatées d'avance*	092	094		
Total II		096	098	31 654	
Total général (I + II)		110	112	47 247	5 375
				41 872	35 107

<b>PASSIF</b>		Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	7 600
	Ecart de réévaluation	124	
P	Réserve légale	126	760
R	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* (131))	132	1 794
P	Report à nouveau	134	
R	Résultat de l'exercice	136	2 503
E	Provisions réglementées	140	
Total I		142	12 657
Provisions pour risques et charges		Total II	154
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156	2 928
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	21 476
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : (169))	172	4 811
E	Produits constatés d'avance	174	
Total III		176	29 215
Total général (I + II + III)		190	41 872

R	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	3 756
I	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184	

\* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise :		SARL AMS		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
A - RESULTAT COMPTABLE				31/12/2016		31/12/2015	
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210			
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
O	Production vendue services*	intracommunau.	217	218	87 334	67 629	
D	Production stockée* (variati* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226		3 000	
X	Autres produits			230	1 543	465	
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	88 877	71 094	
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
H	Variation de stock (marchandises)*			236			
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	23 866	10 563	
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240	-1 300	-2 470	
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	30 664	30 454	
E	- mobilier	- Immobilier					
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	316)	244	569	508	
	Rémunérations du personnel*			250	23 732	22 220	
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	5 841	5 122	
X	Dotations aux amortissements*			254	2 688	2 382	
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger)	259		262	0	2	
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionn	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	86 061	68 781	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )				270	2 816	2 314	
	Produits financiers	( III )		280			
D	Produits exceptionnels	( IV )		290			
I	Charges financières	( V )		294	122	199	
V	Charges exceptionnelles	( VI )		300		34	
	Impôts sur les bénéfices*	( VII )		306	191	257	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits ( I + III + IV ) - Charges ( II + V + VI + VII )				310	2 503	1 823	
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2		312	2 503	314	
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	191		
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Entreprises nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127	342	
Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	138						
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989				
Dont : ZFA (44 quaterdecies )	345	Dont : investissements outre-mer	344	Dont : créance due au report en arrière du	348	350	1 424
Déduct. exception. (art 39 decies)							
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2				352	1 270	354	
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables* :	dont imputés/résultat :				360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2				370	1 270	372	





Désignation de l'entreprise : SARL AMS						Néant :		*		
<b>I IMMOBILISATIONS</b>										
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres immob inoop.		410		412		414		416		
I Terrains		420		422		424		426		
M Constructions		430		432		434		436		
M Inst. tech. mat. out		440 2 564		442 3 131		444		446 5 695		
C Inst. gén. agenc.		450		452		454		456		
Mat. de transport		460 7 000		462		464		466 7 000		
R Autres Immos corp.		470 2 272		472 625		474		476 2 897		
Immob. financières		480		482		484		486		
TOTAL		490 11 837		492 3 756		494		496 15 593		
<b>II AMORTISSEMENTS</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
I Terrains			510		512		514		516	
M Constructions			520		522		524		526	
M Installations techn., mat. & out. ind.			530 513		532 598		534		536 1 110	
C Inst. générales, agencs divers			540		542		544		546	
Matériel de transport			550 1 676		552 1 400		554		556 3 076	
R Autres immobilisations corporelles			560 498		562 690		564		566 1 188	
TOTAL			570 2 687		572 2 688		574		576 5 375	
(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (SI cadre insuffisant, Joindre un état du même modèle)										
<b>III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété Industrielle										
1		2		3		4		5		
6		7		8		9		10		
Immobilisation		Valeur d'actif *		Amortissement		Valeur résiduelle		Prix de cession *		
		1		2		3		4		
		5		6		7		8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL		578		580		582		584		
		579		590		586		581		
		587		589						
		596								
Plus-values taxables à 19% 579 Régularisations * 590										
Résultat net de la concession et de la sous-concession de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies).										
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-										
TOTAL 596										

**4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES N° 2033-D 2016**  
**DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SARL AMS		Néant :		*		
<b>1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607	
	Autres provis. réglem.	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et cptes rattac.	650	652	654	656	
	Autres prov. pour dépréc.	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Immos. incorporelles	700		705		1	Indemn. congés payés, charges...	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. Techn. Mat & Out	730		735		4		
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autre immos. corpor.	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter lig.322 N°2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	-0	Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)	996	
Déficits reportables	984	-0	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice	860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice	129	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	-0	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et 3211-1 du code des transports)		
				800	

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

VI DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374	9 122
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	11 222
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

**5 - CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE  
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

N° 2033-E 2016

Désignation de l'entreprise : SARL AMS		Néant : <input type="checkbox"/> **
Exercice ouvert le : 01/01/2016	et clos le : 31/12/2016	Durée en nombre de mois : 12
<b>I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE</b>		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subv. d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déd. de la VA	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>Total 1</b>	<b>144</b>	
<b>II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE D'UN TIERS (1)</b>		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises) *	122	
Achats de matières premières et autres appro. (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le CA autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc), taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
<b>Total 2</b>	<b>152</b>	
<b>III - VALEUR AJOUTEE PRODUITE</b>		
Calcul de la valeur ajoutée	<b>Total 1 - Total 2</b>	<b>137</b>
<b>IV - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117	
Mono-établissement au sens de la CVAE		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Période de référence	du	au
Date de cessation		
<b>V - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs</b>		
Effectifs moyens du personnel :	376	1,00
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.		

Exercice ouvert le :	01/01/2016	Régime "simplifié d'imposition" <input checked="" type="checkbox"/>		Si option pour le régime optionnel de	
et clos le :	31/12/2016	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/>		ou "réel normal" <input type="checkbox"/> taxation au tonnage <input type="checkbox"/>	
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société :			Adresse du siège social		
SARL AMS 319 AV DENFERT ROCHEREAU  17000 LA ROCHELLE					
N° Siret		80279785200018			
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
Dénomination :				N° Siret :	
Adresse :					
<b>B ACTIVITE</b>					
Activités exercées (souligner l'activité principale) :			Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>		
MAINTENANCE INSTALL EQUIPTS THERMIQ					
<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)</b>					
<b>1 Résultat fiscal</b>		Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %		DEFICIT (Report de la ligne	
		Bénéfice imposable au taux de 15 %		1 270	
				XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
<b>2 Plus-values</b>		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets			
PVLVT imposables au taux de 15%		au taux de 15 % (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)			
PVLVT imposables		Autres plus-values imposables		Plus-values à LT imposables	
à 19 %		à 19 %		à 0% (art. 238 quinquies)	
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas).</b>					
Ent. nouv. art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entre. innovantes <input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine <input type="checkbox"/>	
Ent. nouv. art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité <input type="checkbox"/>	
Sociétés d'invest. immo. cotées <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>		PME innovantes <input type="checkbox"/>	
				Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)				Plus values exonérées relevant du taux de 15%	
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :</b>					
productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/> du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>					
<b>D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)</b>					
<b>1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt</b>					
<b>2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt</b>					
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.				Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066	
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)</b>					
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %					
Nom. adresse. téléphone. télécopie :					
- du comptable * : <input checked="" type="checkbox"/> FIDUCIAL EXPERTISE Rochefort					
Téléphone : 05.46.99.09.57 26 rue Lesson BP 40098					
17303 ROCHEFORT					
- du conseil * : <input type="checkbox"/>					
Téléphone :					
- du C.G.A. :					
n° agrément CGA					
Visa :		CGA/AGA <input type="checkbox"/>		Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	
				A LA ROCHELLE le 15/02/2017	
Nom du déclarant : M BARRE REMI					
Qualité du déclarant : ASSOCIE CO GERANT					

**IMPOTS SUR LES SOCIETES**  
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2016

Désignation de l'entreprise : SARL AMS																																					
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2016																																					
<b>F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>																																					
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales - Payées par la société elle-même. (a)																																				
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4) - Payées par étab. chargé du serv des titres (b)																																				
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2) (c)																																				
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées (d)																																				
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (e)																																				
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h)) (f)																																				
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4) (i)																																				
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (j)																																				
7	Montant des revenus répartis (5) Total (a) à (h)																																				
<b>G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b>																																					
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:5%;">SARL</td> <td colspan="6">Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)</td> <td rowspan="2">année du versement (3)</td> <td colspan="6" style="text-align:center">Montant des sommes versées</td> </tr> <tr> <td style="width:15%;">Traitements, émoluments, indemnités. (4)</td> <td colspan="2" style="width:25%;">Frais de représentation, de mission et de déplac. (5) (6)</td> <td colspan="2" style="width:25%;">Frais professionnels autres que (5) et (6). (7) (8)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	année du versement (3)	Montant des sommes versées						Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. (5) (6)		Frais professionnels autres que (5) et (6). (7) (8)																	
SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																																				
Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	année du versement (3)	Montant des sommes versées																																			
		Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. (5) (6)		Frais professionnels autres que (5) et (6). (7) (8)																																
<b>H DIVERS</b>																																					
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)																																					
Adresses des autres établissements																																					
<b>I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>																																					
<b>REMUNERATIONS</b>	<b>MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %</b>																																				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous	23 732																																				
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																				
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																																				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	MVLT réalisée au cours de l'exercice																																				
	MVLT restant à reporter																																				